

2012/3 PK

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 02/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 09/01/2012	L'an deux mil douze le dix neuf janvier à dix neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 19/01/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie. Excusés : BELZ Christian a donné procuration à JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne a donné procuration à MANIAS Marcel, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MORENO Christine, MARTINO Jean-Luc a donné procuration à MERAUX Jocelyne, MOUHOT Marcel a donné procuration à GIRARD Jean-Claude.
OBJET : <i>Contrat d’Assurance Risques Statutaires Avenant n°1</i>	Monsieur Yann AUDOUZE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération n° 64/2010 du 02 novembre 2010 (Sous Préfecture 24 novembre 2010) portant sur le contrat d'assurance risques statutaires du personnel territorial (Certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe 1406D-83383 version 2011 souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs).

La réforme des retraites engendre pour l'assureur CNP un allongement de la durée de prise en charge du personnel en arrêt de travail. Le taux de cotisation :

- 9,64% pour les agents affiliés à la CNRACL est porté à 10,09% pour les exercices 2012, 2013, 2014 ;
- 1,05% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est porté à 1,10% pour les exercices 2012, 2013, 2014.

Un avenant au contrat initial est établi.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'Avenant n°1 tant pour le personnel affilié CNRACL qu'IRCANTEC, modifiant le taux de cotisations à compter de 2012.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 19/01/2012

Publiée le 19/01/2012...

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

